

Bordereau de signature

DEC2017_0026



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/02/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/02/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-02-13)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
REF : CN / RE

DEC2017_ 0026

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2017/008 RELATIF A L'ORGANISATION D'INTERVENTIONS MUSICALES AUPRES DES JEUNES ENFANTS DU MULTI-ACCUEIL AU SEIN DE LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3° ,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 28 et 30-3° a),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de Noisiel d'offrir aux jeunes enfants du Multi-Accueil des interventions musicales,

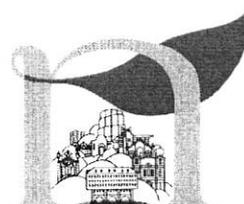
CONSIDERANT la proposition afférente de la société Sylvana SPECQ « La fée en chant thé », concernant la représentation de spectacles musicaux,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de la catégorie 14.03.03 « Spectacles destinés à la petite enfance » dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société Sylvana SPECQ « La fée en chant thé », sise 47 rue de Merlan à NOISY-LE-SEC (93130), représentée par Madame Sylvana SPECQ agissant en sa qualité de Gérante, le marché public de services n°2017/008 relatif à la représentation de spectacles musicaux destinées aux jeunes enfants du Multi-Accueil, situé 14 place du Front populaire à Noisiel (77186).

1/2



Suite de la décision N°2017_ **0026**
portant sur la conclusion du marché public n°2017/008

L'Artiste s'engage à fournir la prestation : Les tabliers à comptines de La Fée « en chant thé », ainsi que des tapis à histoires sur des thèmes variés, répartie en onze séances sur l'année 2017, dont les dates et horaires seront définis d'un commun accord avec la structure, pour le montant global de 1 400,00 € nets (non assujettie à la TVA). Le règlement s'effectuera, après service fait, par mandat administratif sur présentation de la facture au moyen de deux versements :

- 700 € nets au mois de juin 2017
- 700 € nets au mois de novembre 2017.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
 - Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
 - Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
 - Au titulaire du marché,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 9 FEV. 2017



Le Maire,

D. Vachez
Daniel VACHEZ.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	13 FEV. 2017
Affiché le	13 FEV. 2017
Notifié le	
Publié le	13 FEV. 2017

2/2

